

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 25 mai 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TREA2312772S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'au 31 mai 2023 ;

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sylvain Larroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Alexandre Cisowski, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Elodie Frazier technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, jusqu'au 30 juin 2023 ;

M. Pascal Guyon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. David Cousté, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, à compter du 10 juillet 2023 ;

M. Robin Séverin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à M. Alain Fadel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Julia Bon, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Elodie Frazier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, jusqu'au 30 juin 2023 ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

La décision du 28 janvier 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 25 mai 2023.

P. CIPRIANI